

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier :

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. :

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2020-03-09

Rennes, le 3 septembre 2020

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection du chemin de halage, bief de Le Ster, doivent être réalisés du 07/09/2020 au 18/09/2020 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage sur le bief de Le Ster sur la commune de CLEDEN POHER est interdit à tous les usagers.

Du 7 AU 18 septembre 2020

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de CLEDEN POHER ET ST HERNIN.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du Service Valorisation touristique et
Développement durable



Véronique Véron

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage du 7 au 18 septembre 2020

— Fermeture

— Déviation par la voie verte

